

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 21 FEVRIER 2020**

**02.02.2020 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES
RESULTATS**

L'an deux mille vingt, le 21 février 2020, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florence ARTOLLE, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Ms : M. Olivier SUSINI - Georges LAJARA

Mmes : Florence ARTOLLE - Gisèle CHOLLIER - Martine PINTON - Danièle SANTESTEBAN - Sylvie.KOROL - Francine CLUZEL – Mme Laurence AUTEUIL

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre JOURDAIN – M. Gérard EVANGELISTA

ABSENTE : Mme Christine FADAT

POUVOIRS :

Mme Agnès CLUZEL à Mme Francine CLUZEL

Nombre total des d'administrateurs en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 17 février 2020

Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Madame Florence ARTOLLE ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du compte administratif 2019 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2019	94 413,89
Recettes de fonctionnement 2019	86 923,81
Solde d'exécution 2019	-7 490,08
Excédent Report année 2018	24 512,56
Résultat cumulé de l'exercice 2019	17 022,48
Investissement	
Dépenses 2019	0,00
Recettes de Investissement 2019	0,00
Report année 2019 investissement	0,00
Excédent Report année 2019	624,53
Résultat cumulé de l'exercice 2019	624,53

Conformément à la loi, Madame la Vice-Présidente se retire de la séance, le doyen, Francine CLUZEL propose au conseil d'administration le vote du compte administratif :

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2019. (Résultat vote CA : Pour 9 / contre 0/ abstention 0)

DIT que l'excédent net de clôture de l'exercice 2019 est de 17 022.48 € en fonctionnement et 624.53 € en Investissement.

Madame la Vice-Présidente revenue dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

Affectation des résultats 2019 :	
001- Excédent investissement	624,53
002 – Excédent de fonctionnement :	17 022,48

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte des résultats 2019.

(Résultat vote Affectation des résultats : pour 10/ contre 0/ abstention 0)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.

ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifiée conforme le 21 février 2020,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Florence ARTOLLE
La Vice-Présidente du CCAS



Artolle